

BUREAU SYNDICAL

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne du 08/03/2022

Procès-verbal

Liste des présents :

Elus du SDE : Jean-Vincent DU LAC, Xavier GOUTTE, Jean-Philippe BALLOT, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Gérard GUTH, Thierry LAIGRE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Yves RIGOUIN, Rémy RILLET.

Collaborateurs du SDE : Christine DESMORTIER, Julien FERET.

Invité : Pascal GAHERY, Conseil Départemental.

Liste des excusés :

Elus du SDE : Christophe BIGNON, Christophe DE BALORRE, Jean-Pierre FERET, Michel LERAT, Béatrice METAYER.

Pouvoir : Madame Béatrice METAYER donne pouvoir à Jean-Vincent du Lac.

Secrétaire de séance : Rémy RILLET.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu.
- Délibérations :
 - Attribution du marché prélèvements et analyse d'eaux
 - Demandes de MOD concernant la mise en œuvre des DUP des dossiers de la Butte Aux Frileux (SIAEP de Marchainville-Moussonvillers), La Cour (CUA) et Visance (Flers-Agglomération)
- Site internet : Maintien de l'espace membre ? Information sur la création d'un groupe de travail.
- Information sur le COPIL du bassin versant de l'Aisne et de l'Anglaise concernant des études sur le lac de la Haute Mayenne (risque d'érosion et de transfert de phosphore), le SDE est partenaire d'une étude.
- Réponse faite à la ville de TRUN pour sa demande d'intervention auprès du SIAEP de l'Ortief.
- SIAEP de la Région de Gacé demande d'AMO pour son marché de travaux à bon de commande pour renouvellement de canalisation.
- Echanges sur le forage de la Hactière (propriété du SDE) sur les conditions de mise à disposition au SIAEP de la Roulandière ou au SIAEP de la région de Gacé. (Reporté)
- Questions Diverses :
 - Proposition d'intervention de Te61 au CS du 22 mars : sur le plan Corps de rue simplifié
 - Schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable : finalisation du dossier.
 - Congrès de la FNCC des 29-30 septembre : participation de membres
 - Régularisation situation de Marine Vinot : création de poste et embauche par le SDE.
 - Rencontre en avril avec la Chambre d'agriculture : présentation du plan régional Esa Métolachlore.
 - Confirmation vente parcelle à Cérisé. : - choix d'un notaire

POINT N°1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Suite à l'envoi du compte-rendu du dernier Bureau du 01/02/2022. Le Président demande si les membres du Bureau syndical ont des questions et des remarques, n'ayant pas de demandes, il propose de passer au vote pour son approbation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Une synthèse des comptes rendu du bureau sera insérée dans le document remis lors des Comités syndicaux.

POINT N°2 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ PRELEVEMENTS ET ANALYSE D'EAUX

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée, par appel d'offres ouvert, en vue de la passation d'un marché pour des prestations de prélèvements et d'analyses d'échantillons d'eau brute destinée à l'alimentation en eau potable.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, sans montant minimum et avec un montant maximum de 800 000 € HT.

L'AAPC a été adressé le 11 janvier 2022 et publié :

- sur le Profil acheteur <http://centraledesmarches.com/7062307>, le 12 janvier 2022
- au BOAMP, le 13 janvier 2022, sous la référence Avis No 22-5226
- au J.O.U.E, le 14 janvier 2022, sous la référence 2022/S 010-020036

La date limite de réception des offres était prévue au 14 février 2022, à 16 heures.

Sur 7 sociétés ayant retiré le dossier de consultation, aucune n'a remis une offre dans les délais prescrits.

Suite à la réunion du 18 février 2022, la commission d'appel d'offres a proposé de :

- Déclarer la procédure de passation du marché public (appel d'offres) sans suite pour infructuosité au motif d'absence d'offre.
- D'engager par conséquent, une procédure de passation d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau prend acte de la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à engager une nouvelle procédure de consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables, sans que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées. Le délai de consultation sera de 10 jours et le Syndicat Départemental de l'Eau consultera le titulaire du marché conclu, pour des prestations équivalentes, le 06 avril 2018 pour une durée d'un an, reconduit trois fois, et arrivant à échéance le 05 avril 2022. Ce marché avait été attribué au GIP LABEO.

POINT N°2 DEMANDES DE MOD CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES DUP DES DOSSIERS DE LA BUTTE AUX FRILEUX (SIAEP DE MARCHAINVILLE-MOUSSONVILLERS).

Le dossier de « La Butte Aux Frileux » est passé au CODERST du 8 février : Le SIAEP a fait une demande de maîtrise d'ouvrage déléguée le 4 mars, via une délibération. L'arrêté préfectoral est pris.

M. le Président informe que le SIAEP de Marchainville-Moussonvilliers souhaite déléguer au SDE la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des périmètres de protection du captage « La Butte-Aux-Frileux » situé sur la commune de LONGNY-LES-VILLAGES suite à l'arrêté de DUP N°2540-22/0006 en date du 23 février 2022.

Les frais supportés par le SDE seront remboursés par le SIAEP de Marchainville-Moussonvilliers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer la convention afférente.

Il n'y a pas d'autres délibérations soumis à l'approbation du Bureau syndical sur les demandes de MOD pour la mise en œuvre des DUP, les deux autres dossiers prévus (La Cour (CUA) et Visance (Flers-Agglo)) ne sont finalement, pas assez aboutis et seront proposés à un autre Bureau Syndical.

– POINT N°3 – SITE INTERNET

Suite au piratage de notre site, nous devons le sécuriser et le remettre au goût du jour. Des demandes de devis ont été fait à ce jour un a été reçu (prestataire actuel) un autre va arriver.

Pour la refonte du site, la direction propose un groupe de travail élu + collaborateurs, qui se réunira 2 fois.

Pour les élus : Béatrice METAYER, Jean-Philippe BALLOT, Jean-Patrick LEROUX, Remy RILLET.

Pour les collaborateurs : Sophie BOURREL-BARDIN (actuellement en charge de la mise à jour), Robinson HOFFMEYER et Christine DESMORTIER.

Le site dispose à l'heure actuelle d'un espace membre : se pose la question de son maintien ou pas ?

L'analyse en cours met en évidence les besoins suivants :

- Les actes officiels accessibles au public : délibérations, les comptes rendu, dates, statut règlement intérieur, rapports d'activité :
- Un espace membre : où seraient déposés des documents non accessibles au public : diaporama des réunions, compte rendu de réunion de structures partenaires, ...

Les membres du bureau proposent de maintenir l'espace membre pour favoriser la circulation de l'information et la transparence.

Ils valident aussi l'intérêt « de pousser » l'information soit par des mails soit par une Newsletter, qui valoriserait le site et son actualité.

Ils valident également l'intérêt de créer un logo et une charte graphique à mettre aux couleurs du nouveau site et de se rapprocher du logo du département. Des devis et un travail en ce sens vont être engagés dans les prochaines semaines.

The screenshot shows the website for 'eau 35 SMG'. The navigation menu includes: LA COLLECTIVITÉ, L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE, LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT, LA QUALITÉ DE L'EAU, ACTUALITÉS, and DOCUMENTATION. The main content area is titled 'Délibérations' and lists 'DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DU 18 JANVIER 2022' with items such as 'COMpte-REndU DU COMITÉ DU 12 OCTOBRE 2021 ET SON APPROBATION', 'DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE', and 'DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES'. A sidebar on the right lists 'ANNÉES ANTERIEURES' from 2011 to 2020, each with a download icon.

Il est aussi demandé de pouvoir étudier la déclinaison du logo du SDE aux noms des membres.

– POINT N°4 – INFORMATION SUR LE COPIL DU BASSIN VERSANT DE L' AISNE ET DE L' ANGLAINE CONCERNANT DES ETUDES SUR LE LAC DE LA HAUTE MAYENNE

Rappel de l'objet de l'étude et des parties prenantes :

Le **Conseil Départemental de la Mayenne** a identifié des risques d'eutrophisation du lac de Haute Mayenne à St Fraimbault, en raison des concentrations élevées en phosphore qui y sont mesurées. Il a donc décidé de mener des études identifiant les sources de phosphore et les actions à mettre en œuvre pour diminuer les pollutions. Une première étude a eu lieu en 2020 sur le bassin de la Colmont. En 2021, une seconde étude a été lancée sur les bassins de l'Aisne et de l'Anglaise.

Le Conseil Départemental de la Mayenne assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude, réalisée par le bureau d'études **Interfaces et Gradients**, et qui associe le Syndicat de Bassin de l'Aron, la Mayenne et Affluents, **SYBAMA** et le **SDE 61**. En effet, le but est que les résultats de cette étude soient partagés et que les actions suggérées soient mises en œuvre par les structures porteuses de programme de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Objectif du COPIL :

A mi-parcours de la phase terrain de l'étude, partager le protocole et les premiers résultats avec les collectivités du territoire, communes, communautés de communes et syndicats d'eau (liste à venir).

Principaux résultats présentés :

Des suivis des concentrations en nitrates et phosphore ont été faits (données existantes et nouvelle campagne). Les concentrations en **phosphore montrent une origine principalement agricole**. En effet, le phosphore est transporté sous forme de phosphates avec les particules de sol lors de l'érosion des parcelles agricoles. Les **concentrations en nitrates sont également élevées** (autour de 40 mg/l en moyenne sur les bassins analysés).

Le bureau d'études a également formé la technicienne du SYBAMA Justine Legros et l'animateur du SDE 61 Robinson Meguerditchian--Hoffmeyer à l'identification sur le terrain des parcelles à risque d'érosion

(pente, bord de parcelle, connexion aux fossés et aux cours d'eau). Suite à cela, des sorties terrain par temps de pluie, mutualisées entre Interfaces et Gradients, le SYBAMA et le SDE 61 ont permis **d'identifier les parcelles à risque avéré d'érosion**, c'est-à-dire celles desquelles des départs de sols vers le cours d'eau ont été constatés.

Ces parcelles à risque d'érosion représentent entre **5 et 10% des parcelles**, avec une plus forte densité sur le bassin de l'Anglaise, sur lequel la densité de haies est plus faible que sur le bassin de l'Aisne.

Prochaines étapes :

Le bureau d'étude doit désormais **proposer une palette d'actions à mettre en œuvre pour diminuer ces transferts de sol** (talus, billons, haies sur talus, travail du sol, ...). Un Système d'Information Géographique partagé est également en cours de création et permettra aux SYBAMA et au SDE 61 de suivre la mise en œuvre de leurs actions sur le territoire.

Une réunion **de présentation de l'étude et de ces résultats aux agriculteurs** est prévue pour mai-juin 2022. Ensuite, le SDE 61 intégrera ces nouvelles données à son programme d'animation, et pourra **aller rencontrer les agriculteurs exploitant les parcelles à risque** et leur proposer un accompagnement, notamment dans le cadre du travail sur la gestion durable du bocage mené avec Mayenne Bois Energie.

Des échanges ont lieu entre les membres sur des aspects techniques :

- Le Phosphore n'est pas soluble dans l'eau (contrairement aux nitrates), il est donc véhiculé avec les particules du sol, suite à des pluies (phénomène d'érosion). Ainsi, pour limiter ce transfert vers la nappe, la plantation de haies, des talus est efficace. De ce fait là, l'effet peut-être assez rapide. Ce qui sera moins le cas pour les nitrates.

– POINT N°5 – REPONSE FAITE A LA VILLE DE TRUN POUR SA DEMANDE D'INTERVENTION AUPRES DU SIAEP DE L'ORTIER.

Suite à la réponse adressée faite par le bureau au Maire de Trun, celui-ci sollicite à nouveau l'arbitrage du SDE.

Les membres du bureau confirment leur position et demandent qu'un courrier en ce sens soit adressé au Maire de TRUN.

– POINT N°6 – SIAEP DE LA REGION DE GACE DEMANDE D'AMO POUR SON MARCHE DE TRAVAUX A BON DE COMMANDE POUR RENOUELEMENT DE CANALISATION.

M. Langlois Président du SIAEP, fait la demande, par courrier en date du 21/01/2022, de renouvellement de son marché de travaux à bons de commande, pour le renouvellement ou d'extension de canalisations, qui se termine le 8 Aout 2022.

Les membres du bureau indiquent qu'une suite favorable à cette demande est donnée entenant compte du plan de charge actuel de l'AMO soit une prise en charge du dossier au mieux fin 2023 voire début 2024. Un courrier sera adressé en ce sens au Président du SIAEP, pour qu'il confirme si ce délai est acceptable pour la collectivité. Si c'est le cas une délibération proposé au Bureau syndical et une convention sera proposée à la signature du président du SIAEP en 2023.

– POINT N°7 – ECHANGES SUR LE FORAGE DE LA HACTIERE (PROPRIETE DU SDE) SUR LES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION AU SIAEP DE LA ROULANDIERE OU AU SIAEP DE LA REGION DE GACE. (REPORTE)

Christophe BIGNON, Président du SIAEP de la Roulandière ne pouvant être présent le sujet est reporté. Une réunion de travail est prévue le 12 avril avec les deux structures.

– POINT N°8 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Schéma départemental de sécurisation en approvisionnement en Eau Potable : L'objectif est d'aboutir à une validation.**

Pour cela un certain nombre de freins et de positions sont à vérifier :

- Volet distribution non présent (hors compétence SDE) : hors cout de renouvellement de canalisation importants à venir. Information importante pour les collectivités. Cela pourrait être fait en valorisant au niveau départemental les études patrimoniales faites qui permettent de mettre à jour le réseau de distribution.
- Actualisation des options de sécurisation de l'approvisionnement.
- En parallèle le Conseil Départemental travaille à la rénovation de son règlement d'intervention.
- Ce travail pourrait aussi permettre d'avancer sur le volet gouvernance, le positionnement du SDE (offre de service) et reposer la question de la production départementalisée.

Modalités d'actualisation :

La Direction du SDE, va proposer une méthode de travail, qui s'appuiera :

- Sur des travaux (actualisation et validation par chaque collectivité du schéma volet ressource et distribution, avec le planning et les coûts) au sein des commissions de secteurs
 - L'avis et vision des financeurs : CD61 et agences.
 - L'appui d'un cabinet d'études pour un certain nombre d'action dont l'actualisation des coûts (ressources et distribution).
- **Régularisation situation de Marine Vinot (01/03/2015 embauche CDG61 et mise à disposition du SDE en contrat annuel) :** création de poste et embauche par le SDE en CDI d'une personne mise à disposition du SDE par le Centre de gestion depuis plus de 6 ans.
 - Cela est une **obligation posée par l'article 3-4 II de la loi du 26 janvier 1984** : « *tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article 3-3 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée* ».
 - Ce même article précise les règles de comptabilisation des 6 ans :
 - ✓ Sont pris en compte l'ensemble des services accomplis auprès de la même collectivité ou du même établissement dans des emplois occupés sur le fondement des articles 3 à 3-3 de la [loi n°84-53 du 26 janvier 1984](#), à l'exception des services accomplis dans le cadre d'un contrat de projet ou d'opération visé à l'article 3 II de la même loi.
 - ✓ Sont également pris en compte, sous réserve qu'ils aient été accomplis auprès de la collectivité ou l'établissement l'ayant ensuite recruté par contrat, les services effectués dans le cadre d'une mise à disposition par le centre de gestion dans le cadre d'un remplacement, d'une vacance temporaire d'emploi ou de l'affectation à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

- ✓ Les services accomplis à temps non complet et à temps partiel sont assimilés à du temps complet.
- ✓ Les services accomplis de manière discontinue sont pris en compte, sous réserve que la durée des interruptions entre deux contrats n'excède pas quatre mois. Le calcul de la durée d'interruption entre deux contrats ne prend pas en compte la période d'état d'urgence sanitaire pris sur le fondement de l'article L. 3131-12 du code de la santé publique.

Avis favorable du Bureau pour présenter ce dossier en comité syndical.

- **Proposition d'intervention de Te61 au CS du 22 mars ou en juin : sur le plan Corps de rue simplifié ?**

Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un fond de plan image ou un plan topographique de précision centimétrique (5cm) qui servira de support de localisation de vos réseaux. Pour répondre aux exigences de la réglementation ([Arrêté du 15 février 2012, Article 1](#)) le PCRS devra être utilisé pour toute réponse à une Déclaration de Travaux- Déclaration Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) au plus tard en 2026. Certains syndicats intercommunaux ont manifesté leur intérêt pour le projet, nous pensons qu'une approche départementale serait plus homogène.

Nous sommes conscients que le SDE ne gère pas de réseaux, du fait du grand nombre des syndicats et surtout de la diversité de leurs fonctionnements, on s'est rapproché du syndicat départemental pour avoir une démarche à une échelle plus importante et pour pouvoir échanger avec un seul acteur de l'eau.

Nos attentes vis-à-vis du syndicat sont de rencontrer les membres, qui détiennent les informations sur leurs réseaux et vous présenter le PCRS en détail ainsi que les modalités de la mutualisation à l'échelle du département.

Suite à la proposition d'une intervention de 15 minutes, le 22 mars au CS, car TE61 prévoit de lancer le marché d'acquisition au premier semestre de 2022. Ce sujet ne pouvant être traité en un quart d'heure. De plus les membres du Bureau indiquent que les collectivités (CdC) ont déjà été informées, ils proposent au président que ce sujet soit reporté à une date ultérieure.

- **Agence Départementale d'ingénierie 61 :**

A été sollicité par la mairie d'Argentan, pour le SIAEP du Pays d'Argentan, d'une aide concernant les marchés publics.

En effet, cette structure ne dispose pas des moyens humains ni des compétences juridiques lui permettant de gérer de manière optimale les marchés publics.

De ce fait, nous aurions besoin,

Pour les marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, études diverses...) et pour les marchés de travaux réalisés sans maître d'œuvre, **d'une prestation pour la rédaction de la totalité des pièces de marchés** après un temps d'échange avec les services du SIAEP,

Pour les marchés de travaux, d'une prestation de relecture pour les pièces élaborées généralement par les maîtres d'œuvre mais pas toujours de manière correcte.

Assurez-vous ce type de prestation (Agence départementale) et dans l'affirmative, quel en est le coût sachant que le SIAEP passe en moyenne chaque année de 2 à 6 marchés publics.

Jean-Luc GATIEN demande si le SDE peut apporter assistance au SIAEP du Pays d'Argentan, le SDE peut apporter cette assistance ?

Les membres du Bureau demandent à la Directrice de faire une réponse négative pour cette demande en lien avec nos délais d'intervention qui sont au mieux fin 2023.

AR

Jean-Luc GATIEN propose pour faire connaissance et voir les synergies possibles entre nos deux structures, une réunion en avril.

Les membres du Bureau approuve cette prise de contacts et de voir comment par la suite mettre en œuvre des synergies entre nos structures.

- **Financement de renouvellement des canalisations des collectivités AELB et études patrimoniales :**

Savent-elles que les études patrimoniales, vu qu'elles sont de plus en plus complètes, elles sont de plus en plus chères (environ 100 à 140 000 € maintenant, avant plutôt 60/100 000 €) mais heureusement toujours subventionnées à 80% (AELB et CD61)

Savent-elles que les renouvellements des canalisations fuyardes ne sont pas subventionnés, au moins jusqu'à la fin de ce programme 31/12/2014 par L'AELB ?

Le département travaille à la rénovation de son accompagnement financier des collectivités en lien avec l'eau potable.

Suite à la finalisation du programme d'aides par le CD61, il sera nécessaire de communiquer et de les informer du taux d'aide au final pour qu'elles maintiennent leur souhait d'étude patrimoniale et donc de demande d'AMO ?

Suite aux échanges il est indiqué :

Que les agences s'orientent de plus en plus vers le financement d'actions qui vise la qualité de l'eau et des cours d'eau (GEMAPI) au détriment des canalisations.

Les études patrimoniales sont nécessaires pour financés les travaux, c'est le document de référence au plan local pour AELB.

- **Confirmation vente parcelle à Cérisé,** suite à l'accord de l'acheteur sur le prix proposé par le SDE.

Choix d'un notaire : [le bureau valide de solliciter l'office notarial qui avait rédigé l'acte d'achat de la parcelle.](#)

- **Rencontre en avril avec la Chambre d'agriculture pour la présentation du plan régional Esa Métolachlore.** C'est une demande du Président de la commission environnement de la chambre d'agriculture de rencontrer et présenter à des élus du SDE le résultat de ce plan qui a été commandé par la DRAAF.

[La rencontre aura lieu le mardi 5 avril à 09 : 30, le lieu sera confirmé par mail aux participants qui sont : les 4 Vice-Présidents du SDE, Frédéric GODET et Yves RIGOUIN.](#)

- **Congrès de la FNCC des 29-30 septembre :** participation de membres ?

Pour le moment le programme des interventions n'est pas connu, le sujet est différé à un autre Bureau ou fera l'objectif d'un mail de sollicitation.

Fin du Bureau Syndical à : 12 :00

Le secrétaire,

